

Archim. Grigorios D. Papathomas

Professeur de Droit Canon à l'Université d'Athènes

et à l'Institut de Théologie Orthodoxe Saint-Serge de Paris

Économie ecclésiale.

Élucidations terminologiques et rétroactions herméneutiques

aux multiples voies de l'Économie

«Πολλάκις οἱ ἅγιοι Πατέρες ἡμῶν διὰ τὸ κερδᾶναι πλειόνων ψυχῶν σωτηρίαν τοιούτων ἀναφυέντων κεφαλαίων θεαρέστοις *οἰκονομίαις* χρησάμενοι φαίνονται καὶ συμβάσεσι μηδὲν τῆς *ἀκριβείας* τῶν ὀρθῶν τῆς Ἐκκλησίας δογμάτων παρασαλεύσαντες».

« Souvent, nos saints Pères, pour gagner le salut des âmes, au moment où de telles questions surgirent, semblent utiliser l'*économie* qui plaît à Dieu, sans pour autant s'éloigner de l'*acribie* ni des dogmes orthodoxes de l'Église ».

(Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* de Constantinople-681, Séance du 20 mars 681 ;

Concilium Constantinopolitanum 680. 12. 17-20, in R. Riedinger, *Acta Conciliorum Oecumenicorum*, 2.2, Berlin 1990-1992).

«Βέλτιον οὖν *οικονομηθῆναι* τὴν ἀλήθειαν, μικρὸν εἰξάντων ἡμῶν, ὥσπερ νέφει τινί, τῷ καιρῷ, ἢ καταλυθῆναι τῷ φανερῷ τοῦ κηρύγματος».

« Il vaut mieux, afin d'*économiser* la vérité, en cédant quelque peu les circonstances, comme si c'était un nuage, plutôt que de la compromettre par une prédication qui dévoile tout ».

(Saint Grégoire le Théologien, *Épîtres* adressées à saint Basile de Cappadoce, t. 1 [texte établi et traduit par Paul Gallay], Paris, Les Belles Lettres, 1964, p. 76).

« Pour ma part, je suis disposé à sacrifier ma vie pour la préservation des canons [*acribie*], mais, *parallèlement*, je suis prêt à sacrifier tous les canons pour le salut d'un homme [*économie*] ».

(Archim. Justin Popović-20^e s.).

Préambule

« Dans l'Église du Christ, il y a deux manières/genres de se confronter aux fautes/inadvertances et de les corriger », dit saint Nicodème l'Hagiorite dans le *Pidalion* (1800). « L'une s'appelle *acribie*, l'autre *économie* et *condescendance*, grâce auxquelles les *économistes* spirituels conduisent les hommes au salut, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre »¹. Ces « deux manières de gouvernance [*inter-ecclésiale* et *interpersonnelle*] », qui ne sont en fait que *les deux faces de la même médaille* – et non pas *deux principes bien distincts*, le « *principe de l'acribie* » et le « *principe de l'économie* », comme l'on dit couramment et erronément, fait qui crée un *dualisme ecclésio-canonique* écrasant et une *canonicité prismatique* –, sont présentes dès les tout débuts du christianisme et de l'existence historique de l'Église (fin 1^{er}-début 2^e s.), ainsi qu'il est possible de le constater dans les premiers textes ecclésio-canoniques.

En effet, la *Didaché des douze Apôtres* qui, écrite dans les débuts du 2^e siècle est, historiquement et chronologiquement, le plus ancien texte théologique après le Nouveau Testament (rédigé entre 100 et 120 ap. J.-C.), a pour objet les chrétiens et leur mode de vie en Christ. Nous pensons, d'après son style et le ton paternel/pastoral qui y est adopté, qu'il fut écrit par un

¹ Pidalion, *Herméneutique du 46^e Canon apostolique*, note 1, p. 53, par. 2 ; souligné par nous.

évêque s'adressant aux fidèles, à chaque fidèle, membre de la communauté ecclésiale. Il lui dit de manière significative : « Si tu peux porter tout entier le joug du Seigneur, tu seras parfait. Mais, si tu ne le peux pas, du moins, fais ce que tu peux ». Ce qui signifie, en d'autres termes, si tu peux accomplir tout ce que te demande le Seigneur, *tu seras parfait* (voilà pour l'*acribie*), sinon, *fais-en autant que tu peux* (voilà pour l'*économie*)². Il s'agit ici du premier témoignage historique *ad hoc* de l'*existence de l'économie* dans l'Église – et c'est important de le valoriser ici pour la première fois au sein de la recherche scientifique –, et ceci, dès le début du 2^e siècle. Il serait possible de dire qu'il donne a) la *définition de ce qu'est l'acribie et de ce qu'est l'économie*, tout en nous éclairant sur b) la *relation dialectique entre acribie et économie*, ainsi que sur c) la *raison de l'existence de l'économie* au sein de l'Église.

Il est remarquable que, malgré la grande distance temporelle qui sépare les dates de leur rédaction, la *Didaché des douze Apôtres* (début 2^e s.) et les écrits de saint Nicodème l'Hagiorite (début 19^e s.) se trouvent en complète harmonie quant à leur définition de l'*acribie* et de l'*économie*, et partagent la même vision de la relation pastorale interpersonnelle. À présent, il est cependant essentiel, afin de mieux comprendre, puis analyser cette *économie ecclésiale*, unique en son genre au niveau humain, d'examiner son origine.

Origine et analyse du terme *Oikonomia*

Le terme *oikonomia* (οἰκονομία) est un mot grec, très ancien dans l'histoire de la langue, non traduit dans les langues européennes, dans lesquelles il est simplement transcrit en caractères latins et prononcé selon les règles de prononciation de chaque langue : *economy* en anglais, *économie* en

² Voir, *Bibliothèque des Pères de l'Église et des Auteurs ecclésiastiques* [ΒΕΠΠΕΣ], t. 2, Athènes, Apostoliki Diaconia de l'Église de Grèce, 1955, p. 215-220 [ici, p. 217] (en grec). De même, *Les Écrits des Pères apostoliques*, Paris, éd. du Cerf, 1991, p. 45-64 [ici, p. 52].

français, *ökonomie* en allemand, *economia* en italien, et ainsi de suite dans d'autres familles de langue en Europe (slavon *экономика*, fino-hongrois *ökonomiá*, etc.) et dans le monde entier. Néanmoins, les traductions du terme *oikonomia* en langues latinogènes et aux autres langues précitées donnent une image très mal maîtrisée de la polysémie de ce terme, notamment, dans les domaines biblique, patristique et canonique, puisque le mot *économie* tantôt est traduit de façon périphrastique et non pas de façon ad hoc³, tantôt disparaît totalement du domaine de l'acribie, tantôt est mis en guillemets comme s'il était un « élément étranger », faisant en général l'objet d'un commentaire embarrassé sur un glissement canonique ou sur une homonymie accidentelle. Or, « l'unité systématique du terme est essentielle pour qui veut comprendre l'efficacité opératoire de l'*oikonomia* afin de concevoir la notion d'économie divine. La disparate des traductions témoigne du malaise éprouvé par les auteurs chrétiens devant un opérateur christologique aussi flexible, dont l'emploi souvent correspond à des significations de circonstances. Il est vrai que le mot *oikonomia* change de sens chaque fois que son usage nécessite une inflexion, mais ce qui fait dans la pensée théologique l'unité fondatrice de sa polysémie elle-même, c'est précisément la résistance militante et constante de ce concept face à tout rigorisme, à toute acribie, c'est-à-dire à toute univocité de l'interprétation »⁴. Le sens du terme *oikonomia* devient alors limpide.

Comme il est bien connu, le terme *oikonomia* est composé de deux mots : du substantif « oikos » [οἶκος] (= habitation, maison) et du verbe « némo » [νέμω] (= partager, distribuer, diviser, régler, ranger, arranger). Littéralement, le mot *oiko-nomia* renvoie donc à l'arrangement, au règlement

³ Cf., à titre d'exemple, les paraphrases ou les traductions périphrastiques faites dans de différentes langues du texte original hellène, lorsqu'on fait un effort pour traduire le terme paulinien « *oikonomia* » au verset Éph. 1, 10.

⁴ Voir Pandora DIMANOPOULOU-COHEN, *Entre doctrines religieuses et actions politiques : le rapprochement des Églises anglicanes avec l'Église orthodoxe grecque* (Thèse de doctorat), vol. 1, Paris 2014, p. 149.

de tout ce qui, en général, concerne notre habitation, notre maison, nos biens, notre argent. Aujourd'hui, d'ailleurs, en raison de ce sens originel, l'emploi du terme est exclusivement réservé à la gestion de l'argent et des biens disponibles sur le marché (économie politique, économie d'un État, d'une personne, d'une famille, etc.), alors qu'en réalité, il est polysémique et dépasse largement son usage politico-économique actuel. Cette polysémie est vérifiable dans le domaine de la théologie et, plus particulièrement, dans le domaine de la Tradition canonique de l'Église (dans le domaine scientifique du Droit ecclésiastique et canonique).

Dans le monde préchrétien, en particulier dans la Grèce antique, le terme se rencontre le plus souvent sous la forme du verbe d'action « oikonomo » [*économiser*], dans le sens de gouverner en qualité d'*oikonomos* (= maître de maison, gérant, intendant), ranger, régler, régir et, par extension, administrer, diriger (« la maison », « les choses publiques », « la vie privée », « l'État ») ; on le trouve aussi parfois sous la forme de verbe pronominal dans le sens de distribuer, offrir et, au sens figuré, d'effectuer et manier/se servir. Dans les rares cas où on le rencontre ad hoc, il signifie gestion, surveillance d'une maison, supervision, ainsi que sobriété et épargne (Platon, Xénophon et Aristote) ; dans des questions concernant la cité et les affaires publiques, il prend le sens d'administration et gouvernement et, en poésie, celui d'organisation de la matière poétique.

L'Économie dans le Nouveau Testament et chez les Pères de l'Église

En adoptant ce terme, l'Église a mobilisé toutes ses nuances sémantiques, du fait qu'elles s'appliquent exactement à ce que fit le Dieu (trinitaire) lors de la *Fondation du monde* (du « oikos » [= maison, création]), au moment où il tourna toute Son *attention* vers la *Création* (« oikos + némo [=

soigner, diriger] »), comme l'Église, à son tour, à la suite de l'acte créateur de Dieu, tourne toute son attention vers l'homme et l'humanité (en même temps *dans et hors de l'histoire/eschatologie*). La proposition paulinienne de *fondation christologique* du terme d'assimiler l'incarnation à un niveau de gestion et d'administration de la réalité en chute du monde par Dieu⁵, donna aux Pères de l'Église l'*allumette* pour développer l'idée de l'*Économie divine*, réalisée au sein du monde en chute à travers l'Église. Dans la même perspective, saint Ignace d'Antioche (fin Ier s.-début IIe s.) reprit l'idée du plan du salut telle qu'elle était développée chez Paul et, semble-t-il, il serait le premier à utiliser l'expression polysémique «*κατ' οἰκονομίαν*»⁶, «*selon l'économie* » (et non pas comme la traduit *approximativement et d'une manière tout à fait différente* la traduction latine statique «*juxta dispensationem*»⁷), pour parler de la nécessité de comprendre l'Incarnation en tant que phénomène échappant à la logique et aux lois naturelles ou humaines, et obéissant à un mode de régulation du monde propre au Dieu dirigeant de son domaine. Cette conception de l'*économie [du salut]*, prend désormais un nouveau contenu et une perspective totalement différente, va évoluer par la suite et se préciser encore plus grâce aux écrits de plusieurs théologiens de première importance de cette époque apostolique tels Justin, Athénagore, Théophile d'Antioche, Irénée de Lyon, Clément d'Alexandrie, etc.⁸. Par conséquent, pour la Littérature biblique et patristique primitive, l'effort sotériologique de Dieu vis-à-vis de la Création en chute va dorénavant s'appeler *oikonomia*. Dieu réalise Sa volonté, c'est-à-dire Son *Économie*, pour l'humanité avec la méditation de l'Église et toujours au sein de l'Église. En d'autres termes, dans l'Église, le terme *oikonomia* est

⁵ Voir Éph. 1, 10. Dans ce passage, à travers cette conception paulinienne, il est clair que l'*oikonomia de Dieu* pour l'homme et pour le monde c'est le Christ lui-même, l'Incarnation *récapitulative* (*ibid.*) du Fils de Dieu.

⁶ Ignace d'Antioche, *Lettre aux Éphésiens*, Ch. 18, dans *P.G.*, t. 6, col. 660A.

⁷ Voir *ibidem*, col. 659A.

⁸ La même approche est dépitée dans les Pères de l'Église, qui suivent tout au long du 1er millénaire (cf. à titre d'exemple, Théodore le Stoudite, *Épître 24, Au Maître Théoctiste*, dans *P.G.*, t. 99, col. 984B, et Photius, patriarche de Constantinople, *Les Amphilochia [Épître à Amphiloque, Question I]*, dans *P.G.*, t. 101, col. 64D-65A), ainsi que chez les Pères distingués du 2e millénaire.

principalement employé dans le cadre du plan providentiel que Dieu a conçu pour l'homme et toute la Création, ce qui, dans la littérature biblico-patristique, est judicieusement exprimé par l'expression *Économie divine*. « L'économie est nécessaire », dit saint Grégoire le Théologien, et « Gère ta vie », ne cessent de répéter et d'exhorter les Pères de l'Église ; ces exhortations doivent être entendus dans ce sens. Le verbe *oikonomo* signifie donc « réussir quelque chose par le moyen de la providence divine ». C'est d'ailleurs ce que signifie également : « On dit qu'il se passe quelque chose dans l'*économie divine* quand se réalise quelque chose de concret, et si cela doit se passer, c'est par *condescendance* et *en vue du salut* de certains hommes »⁹. C'est à partir de cette base que se sont émergés les efforts identiques, avec le même sens, de l'Église, qui s'appellent *Économie canonique*¹⁰ et *Pastorale canonique*.

Ce n'est pas à l'époque moderne que le terme *oikonomia* a acquis un *nouveau* signifié *ontologique*. Il n'a pas non plus été mis en usage par l'Église orthodoxe après la *rupture de communion* en 1054, vu qu'on le rencontre déjà, dans le Nouveau Testament, dans les paroles du Christ s'adressant aux Scribes et aux Pharisiens qui, se fondant sur la lettre de la Loi, insistaient sur l'observance absolue du repos du Sabbat : « Le Sabbat a été institué par/pour l'homme, et non l'homme par/pour le Sabbat »¹¹. De même, l'apôtre Paul discute s'il faut respecter la Loi ou s'en éloigner dans la question de la circoncision¹². Nous constatons donc que le terme est déjà employé dans le Nouveau Testament qui l'a introduit, marquant ainsi la première apparition de cette perspective et de l'orientation correspondante¹³.

C'est en fait l'Église qui, à la suite des paroles des Pères du 4^e siècle : « les mots sont nouveaux », a introduit dans l'Histoire le terme d'**oikonomia**

⁹ Lexicographe inconnu, d'après Skarlatos Byzantios, *Dictionnaire*, t. 2, p. 913.

¹⁰ Voir Grégoire, Évêque de Nysse, « Épître canonique à Letoïus, évêque de Mélitine » [**canon 1**], dans G. Rhallis et M. Potlis, *Syntagma*, t. IV, p. 295, et *Pidalion*, p. 651.

¹¹ Cf. Mc 2, 22-28.

¹² Voir, pour opposition, Actes 15, 5-29 et 16, 2-3.

¹³ Voir principalement Lc 16, 2 ; 1 Co 9, 17 ; Éph 1, 10 ; 3, 2 et 9 ; Col 1, 25 ; 1 Tim 1, 4.

avec son *signifié néotestamentaire* correspondant à une *position ontologique* face à l'homme et à toute la création. Cette position démontre sa tentative d'*eschatologisation*, découlant de son existence à la fois *dans et hors l'histoire*. (Rappelons ici que, pour l'Église, « ecclésialisation de l'homme » signifie nécessairement et simultanément « *réception et eschatologisation* de l'homme »).

La littérature patristique abonde de mentions et d'interprétations concernant l' « **oikonomia** » au sein de l'Église, tout particulièrement dans le cadre de la relation dialectique entre « *incrée* » et « *créé* » et dans la correspondance dialectique entre « *théologie* » et « *économie* »¹⁴. En effet, nous distinguons deux niveaux dans la théologie systématique, celui de la « *Théologie* » et celui de l'« *Économie* » divine, qui correspondent respectivement, dans la *ktisiologie*, à la relation dialectique entre « *incrée* » et « *créé* ». Il est manifeste que les Pères, dans l'expression de leur pensée, n'employaient le terme de « *théologie* » que lorsqu'ils parlaient de la réalité *incrée* de la vie (endo)trinitaire. C'est précisément ce qu'entend la célèbre phrase de Maxime le Confesseur (7^e s. ap. J.-C.) dans laquelle il dit du Christ : « Le Logos, le Verbe de Dieu, en s'incarnant, enseigne la *Théologie* »¹⁵. Autrement dit, le Logos, par Son incarnation, Son *économie incarnée*¹⁶, nous parle de Dieu [*théo-logie*], de « *l'être de Dieu* », et nous *enseigne* que Dieu, qui est Trois Personnes-Trinité, est, selon l'expression de l'évangéliste Jean, une réalité d'« *amour* »¹⁷, parce que, justement, ce Dieu trinitaire *est communion*. Par extension, toujours selon les Pères de l'Église, lorsque nous évoquons l'histoire du salut dans son ensemble (création, salut, déification), nous

¹⁴ Voir multiples références des Pères de l'Église aux termes relatifs et correspondants « *oikomeion* », « *oikonomo* », « *oikonomia* », « *économiquement* », « *oikonomos* » et « *oikos* », dans G. W. H. Lampe (eds.), *A Patristic Greek Lexicon*, Oxford, Clarendon Press, ¹⁰1991, p. 940-944.

¹⁵ Voir Maxime le Confesseur, *Commentaire du 'Notre Père...'*, dans *P.G.*, t. 90, col. 876C ; souligné par nous.

¹⁶ Voir Grégoire le Théologien, *Sermon 2, Apologie sur sa fuite au Pont ...*, dans *P.G.*, t. 35, col. 432B-436A, et *Pères Grecs de l'Église (E.P.E.)*, t. 1, p. 102-106.

¹⁷ 1 Jn 4, 8 et 16.

employons le terme d'économie¹⁸, qui est centré autour du mystère du Christ, à savoir du Fils du Père, qui s'est incarné dans le Saint Esprit.

Ainsi, le niveau du créé est appelé « économie », terme qui contient, d'une part, l'Église dialoguée et toujours de plus en plus ouverte, et d'autre part, toute la création. À ce niveau, *économie* renvoie avant tout à la tentative de réception par l'Église de la création déchue, de réception du créé déchu, dans une perspective sotériologique, autrement dit *eschatologique*. La dynamique de l'économie est également exprimée par l'*ecclésiologie* qui est elle-même contenue dans l'économie et orientée vers la même perspective. C'est, au fond, ce qu'aujourd'hui, au niveau scientifique, entreprend de faire l'*Écologie*, en se souciant de l'environnement et de la Création, en un mot, de l'*Oikos*, de la Maison par excellence. Il aurait été souhaitable que ce soit les chrétiens qui aient lancé le Mouvement écologique, et non les « laïcisants » qui, aujourd'hui, s'avèrent plus sensibles que les chrétiens vis-à-vis de la Création de Dieu et à sa sauvegarde. Lorsque les théologiens, puis les chrétiens, comprendront que l'*Écologie* est un chapitre de l'*Ecclésiologie*, alors cessera l'exploitation insensée et désastreuse de la Création. Ceci, toutefois, présuppose une relation harmonieuse entre l'Église et la Création par le biais d'une *ecclésiologie* qui se soucierait véritablement de l'intégrité et de la sauvegarde de la Création. Cette relation harmonieuse présuppose, à son tour, une relation dialectique solide entre *Incréé et Créé*, *Théologie et Économie*. Si ces conditions étaient réunies, la raison du passage « de la théologie et de l'économie à l'*économie canonique* de l'Église deviendraient évidentes...

L'Économie dans le *Corpus Canonum* de l'Église

¹⁸ Cf. Canon 1/Quinisexte.

Une fois introduits dans le champ de l'*économie canonique*, nous constatons, en lien évident avec ce qui précède, que la Tradition canonique de l'Église et le Corps des canons (*Corpus Canonum*-883) abondent de mentions, de citations et d'exemples surprenants, relatifs à l'*exercice de l'économie* dans le devenir ecclésial¹⁹. Il en va de même de la tradition monastique où l'on rencontre le terme « oikonomeion », aujourd'hui oublié, qui désigne un lieu dans le monastère, plus précisément le bâtiment où demeure l'*oikonomos*²⁰ qui, « chargé de l'oikonomia »²¹, s'occupe des habits, des aliments et, en général, des besoins des moines²².

Dans le « droit ecclésiastique » (*sic*) orthodoxe, ou, plus exactement, dans l'« *économie canonique* »²³, le terme **oikonomia**, contrairement à la tradition canonique latine, ne signifie pas seulement « exception » (*dispensatio*), il prend un sens très particulier, exclusivement pastoral et extrêmement dynamique. Il s'agit de la pratique d'une discrétion spirituelle selon laquelle, soit en raison des circonstances, soit pour des raisons purement personnelles, l'Église, à la recherche de la solution pastorale la meilleure, évite d'agir à la lettre ce qui est prévu par les canons et d'imposer des *épitimies*. Agissant avec souplesse et retenue, elle « tolère » en toute connaissance de cause – selon les versets 18, 18 et 16, 19 de l'Évangile selon Matthieu – des actions qui ne s'harmonisent pas absolument avec les canons et la *tradition canonique* du corps ecclésial et de ses membres. En d'autres termes, l'Église choisit sciemment la *discrétion* et la *condescendance ontologique* face à la

¹⁹ Voir Canons 80/Apostoliques, 5, 10, 12, 13/Ier, 2, 6/IIe, 2, 3, 4, 16, 17, 25, 26/IVe, 1, 16, 25, 29, 30, 37, 40, 88, 93, 102/Quinisexte, 5, 11/VIIe, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 15, 21/Ancyre, 2, 3/Néo-Césarée, 8/Gagra, 7, 11, 14, 17/Sardique, 31, 40/Laodicée, 13, 14, 17, 23, 26, 33, 40, 41, 42, 43, 44, 70, 95, 98, 118, 119, 121/Carthage, 5, 8, 16, 17/Prime-Second, 3/Athanase, 1, 2, 3, 5, 6, 10, 14, 26, 27, 35, 47, 50, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 60, 62, 65, 74, 75, 81, 82, 88/Basile, 8, 9, 14/Timothee, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8/Nysse, 1, 2, 10/Théophile, 2/Cyrille, 1/Gennade ; **en total, cent six (106) Canons (le 1/7 de l'ensemble du Corpus Canonum de l'Église) portant sur l'Économie ecclésiale.**

²⁰ Cf. Canons 2, 26/IVe, 16/Quinisexte, 11/VIIe, 8/Gagra, 10/Théophile.

²¹ Canons 8/Gagra, 10/Théophile.

²² Voir *Biographie du saint Paphnoutios et Leimônarion*.

²³ Voir Grégoire, Évêque de Nysse, « Épître canonique à Letoïus, évêque de Mélitine » [canon 1], dans G. Rhallis et M. Potlis, *Syntagma*, t. IV, p. 295, et *Pidalion*, p. 651.

personne humaine [*déchue*], en *adaptant le canon au cas personnel*, sans pour autant que cela entraîne l'abolition de ce canon ni la violation de l'acribie. Cette pratique, qui atténue et allège le contenu de l'acribie, débouche sur l'expression de la liberté en Christ. L'économie est donc une pratique que, *par amour*, l'Église adopte pour *traiter et régler* les fautes/inadvertances et dérives personnelles, dont tout fidèle se rend '*acribie-ment*' dévié dans sa vie quotidienne²⁴. L'économie est donc loin d'être un fait contraire de l'acribie ; chacune est un *aspect de la même réalité*, reflète la même réalité et se dirige vers un *même but*, étant donné qu'elles visent toutes deux le salut des fidèles. Pour nous résumer : « On appelle économie, d'une part, la vertu suprême et extrême [*acribie*] et, d'autre part, l'humilité et la *condescendance* [*économie*]. [...] »²⁵.

D'un autre côté, par la même voie canonique, l'économie peut, quand les circonstances l'exigent, être un *durcissement* et un *dépassement*, une *transcendance* de l'acribie ; dans ce cas, elle est susceptible d'entraîner des *épitimies* encore plus sévères que celles prévues par les canons de l'Église. Ce fait est dû à la nature double et réversible de l'économie, qui peut être, dans un cas, « exception, recul, *condescendance*, **atténuation** » et, dans l'autre, « *dépassement*, **durcissement** », ainsi qu'il apparaît dans le 5e canon du Concile local d'Ancyre (314), qui exhorte : « Les évêques auront la possibilité, après avoir observé de quelle manière les fidèles se convertissent, de se montrer bienveillants pour ces personnes ou bien de prolonger cette durée »²⁶, et dans le canon de Basile de Cappadoce, considéré comme la *définition de l'économie canonique* : « La *sagesse* veut que, selon le cas particulier, les *épitimies* soit *aggravées* ou *atténuées* »²⁷. Ici, la « *sagesse* » renvoie à la discrétion du chef spirituel, de l'« *économe de l'esprit* », selon le principe patristique :

²⁴ Cf. Lc 21, 19.

²⁵ Jean Chrysostome, *Commentaire sur les Actes des Apôtres*, Ch. 43, dans *P.G.*, t. 60, col. 305 [§ 2/f. 328], et *Pères Grecs de l'Église (E.II.E.)*, t. 16A, p. 582 ; ajouts par nous.

²⁶ Canon 5/Ancyre.

²⁷ Canon 54/Basile.

« Du discernement avant tout »²⁸. Ce discernement est une vertu fondamentale pour « l'économe de l'esprit » dans l'exercice de l'économie, qui est appelé à agir, non pas en tant que *gardien* de la loi, mais en tant que *mystagogue* de la vie en Christ. En outre, selon le même canon, vu que l'économie est en rapport avec l'*atténuation* des épitimies prévues par l'*acribie*²⁹, avec l'adaptation au cas personnel, elle l'est aussi avec la philanthropie (même si, dans son canon, Basile le Grand propose l'*aggravation* de l'*atténuation*). Et il insiste : « Il n'est pas intéressant que la *condescendance*/l'*indulgence* à l'égard de ta faiblesse atténue la valeur de ce qu'il est possible d'accomplir ; mais considère que la nature de ce qui est possible est *exactement* ce qu'il faut pour Dieu [*acribie*], tandis que tes réalisations plus modestes relèvent de l'*économie* indulgente »³⁰. C'est le cas des canons où l'*économie* se présente comme *philanthropie*³¹. « L'*économie* vient par philanthropie », dit saint Grégoire le Théologien³². Néanmoins, l'*économie* est également en rapport avec l'*aggravation*, la multiplication, la transcendance, le dépassement de l'*acribie*, car l'*acribie* demeure toujours le point de référence et le critère en fonction duquel seront évalués les cas particuliers. Dans les deux cas, *atténuation* et *aggravation*, il s'agit d'une « *économie* » issue de la *philanthropie*, de la *tolérance*, de la charité (*misericordia*), de l'attention au cas personnel (*dispensatio*) et de l'*indulgence* (*indulgencia*). Une économie qui permet à l'Église, pour des raisons de prise en compte de l'individu et d'« économie » personnelle³³, d'une part, de pardonner dans certains cas dont la gravité n'est pas rédhibitoire, et d'autre part, d'imposer,

²⁸ Voir saint Nil, *Traité des huit vices*, dans *P.G.*, t. 79, col. 1468B.

²⁹ Cf. Canon 60/Basile.

³⁰ Basile le Grand, *De la Foi*, dans *P.G.*, t. 31, col. 468C, et *Pères Grecs de l'Église (E.II.E.)*, t. 7, p. 34 ; souligné par nous.

³¹ Voir Canons 16/IVe, 11/Ier, 3, 16/Quinisexte, 5, 16/Ancyre, 2/Néo-Césarée, 1/Constantinople, 93/Carthage, 73, 74, 91/Basile, 1, 2, 3, 5/Nysse.

³² Voir Grégoire le Théologien, *Sermon 2, Apologie sur la fuite au Pont...*, dans *P.G.*, t. 35, col. 433A, *Bibliothèque des Pères de l'Église et des Auteurs ecclésiastiques [BEPES]*, t. 58, Athènes, Apostoliki Diaconia de l'Église de Grèce, 1982, p. 254 (en grec), et *Pères Grecs de l'Église (E.II.E.)*, t. 1, p. 102-106.

³³ Cf. Canons 29, 37 et 102/Quinisexte.

en d'autres circonstances, des *épitimies* plus sévères que celles prévues par les canons. À la fin de ce constat, on peut conclure que l'économie est toujours chaque déviation de deux côtés de l'acribie, soit dans la perspective de l'*atténuation*, soit dans la perspective du *durcissement*.

Rappelons que l'Église a historiquement adopté l'*expérience de l'économie* dans son vécu quotidien, dès ses premiers pas en tant qu'Église organisée, ce que démontre incontestablement la *Didaché des douze Apôtres*³⁴, premier texte officiel authentique de l'Église et de la littérature ecclésiastique des années 100-120 ap. J.-C. On peut considérer que ce texte, qui définit l'*économie* et la lie à l'*acribie* comme deux réalités ecclésio-canoniques indissociables, fut le coup d'envoi d'une pratique d'adaptations concentriques, ininterrompue par la suite, et qui parviendra inchangée jusqu'au *Pidalion* (publié en 1800) et jusqu'à nos jours. Les précédentes analyses étymologiques et historico-canoniques nous permettent maintenant de mieux analyser les principaux paramètres de ce texte.

Ce court texte distingue deux faits dont les faces sont différentes, mais le but commun. « Si tu peux porter tout entier le joug du Seigneur, *tu seras parfait [acribie]*. Mais, si tu ne le peux pas, du moins, *fais ce que tu peux [économie]* »³⁵. L'acribie est la façon d'exprimer et de tracer avec exactitude le parcours eschatologique du corps ecclésial. Ce qui, en d'autres termes, signifie que l'acribie est là pour assurer la *rigueur* nécessaire au jugement³⁶ et au discernement. Elle est donc, dans ce vécu ontologique de l'Église, la *stricte observance des canons* sans aucun écart possible. Elle est également la capacité d'entreprendre, d'expérimenter quelque chose avec précision, et de le perfectionner afin d'obtenir le meilleur résultat possible. Dans le canon susmentionné, l'*acribie* apparaît dans les mots « tout [le poids] » et « parfait »,

³⁴ Voir *Didaché des douze Apôtres*, ch. 6, § 2.

³⁵ *Bibliothèque des Pères de l'Église et des Auteurs ecclésiastiques* [ΒΕΠΠΕΣ], t. 2, Athènes, Apostoliki Diaconia de l'Église de Grèce, 1955, p. 217 (en grec). De même, *Les Écrits des Pères apostoliques*, Paris, éd. du Cerf, 1991, p. 45-64 [ici, p. 52] ; souligné par nous.

³⁶ Cf. Canon 1/Nysse.

qui renvoient à la capacité d'être à la hauteur pour suivre ce qui est prescrit dans les canons, tandis que *l'économie* est contenue dans *l'exhortation canonique* au fidèle de faire son possible, en s'interrogeant sérieusement, avant d'entreprendre quoi que soit, sur ses capacités et sur la force de sa volonté.

L'Église a de tout temps insisté sur l'importance vitale du respect de l'intégrité ontologique des dogmes, des canons et de la piété, et elle le répéta encore lors de l'adoption de *l'économie*, ainsi qu'il apparaît dans le canon 29 du Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (691)³⁷. Plus tard, Nicodème l'Hagiorite exprimera la même préoccupation dans ses Commentaires aux canons et dans la *Canonisprudence* [*Herméneutique canonique commentatrice*] qu'il entreprend dans le *Pidalion* (1800) : « Dans l'Église du Christ, il y a deux manières/genres de se confronter aux fautes/inadvertances et de les corriger. L'une s'appelle *acribie*, l'autre *économie* et *condescendance*, grâce auxquelles les *économistes* spirituels conduisent les hommes au salut, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre »³⁸. Ces « deux manières », *l'acribie* et *l'économie*, constituent les deux faces du même effort pastoral de l'Église. La direction canonique de l'Église locale, sous la responsabilité de l'évêque, est conduite de deux façons, *différentes* certes, mais orientées vers le *même but* : la première est *l'acribie* et l'autre *l'économie*, cette dernière se trouvant en opposition/distinction dialectique avec la réalité de *l'acribie*.

Les propositions précédentes pouvaient jouer un rôle dans les jugements de tous ceux qui suivent dorénavant et qui étaient invités à décider si l'Église allait ou non adopter et exercer cette/*son* économie. En effet, au sein de l'Église et dans l'élaboration d'un « gouvernement » ecclésio-canonique, définie non seulement dans la *canonisation* du 1er millénaire, mais aussi dans la *canonologie*, la *canonisprudence* du 2e millénaire, comme une *clameur*

³⁷ Cf. Canon 29/Quinisexte.

³⁸ *Pidalion, Herméneutique 46e Canon apostolique*, note 1, p. 53, col. 2.

canonique à l'unisson, l'*acribie* est le rendu précis, achevé, clair, compréhensible et perceptible de certaines perspectives eschatologiques formulées avec concision dans le texte laconique des canons, en vue d'annoncer les fins dernières. Elles sont exprimées dans un langage humain et appellent le fidèle à voir librement, à comprendre, à embrasser et à suivre. Par conséquent, dans la théologie et l'ecclésio-canonité, l'acribie se rapporte directement à l'intégrité de la vérité qui a été révélée aux hommes, lorsqu'elle s'est manifestée dans l'Histoire. D'ailleurs, le terme en lui-même, tel que perçu et doublé de son pendant ontologique, suppose l'absence de superflu et souligne la justesse qui implique l'infaillibilité et, par suite, littéralement, la *canonicité*. Ainsi, l'acribie devient un critère ontologique, en fonction duquel sont jugés la foi et les paroles, les actes et les orientations. L'*économie*, par ailleurs, est la volonté de nouer une relation interpersonnelle avec chaque fidèle en particulier, de connaître la situation personnelle de chacun, afin d'être en mesure de traiter chaque cas pastoralement. Cette relation, cependant, évolue *non seulement dans la perspective du respect relatif de l'acribie [atténuation], mais aussi dans celle du dépassement de cette seule et unique acribie [aggravation]*, toujours avec pour critère exclusif le salut des membres de l'Église. Le critère retenu pour l'adoption de l'économie, sous n'importe laquelle de ses formes, est donc, dans chaque cas, le besoin personnel, à la condition que le salut des membres de l'Église soit promu et n'en soit exposé à aucun danger. Par conséquent, son adoption demande réflexion, car, comme le remarque Théodore le Studite, l'économie ecclésiastique et ce qui concerne « le type d'économie » se font « selon le temps et la raison »³⁹. En d'autres termes, la relation entre ces deux réalités ecclésio-canoniques [*acribie* et *économie*] est générative, elles évoluent en interdépendance et se chevauchent.

³⁹ Voir Théodore le Studite, *Lettre 24, Au Maître Théoctiste*, dans *P.G.*, t. 99, col. 984B, où il donne une définition de l'*oikonomia* : «Οἱ κωνομίας γὰρ ὁ ῥος, ὡς οἷ σθα, μήτε τι τῶν κειμένων ἀθετεῖν καθόλου, μήτε ἐφ' ᾧ οἷον τε μικρὸν ἢ φεῖναι κατὰ καιρὸν καὶ λόγον· ὡς ἐντεῦθεν εὐρεῖν τὸ ζητούμενον ἀτεχνῶς· πρὸς τὸ σφοδρότερον ὑπάγεσθαι τῷ πράγματι, καὶ ζημιοῦσθαι τὰ τελεώτερα» ; *ibid.*

Par conséquent, en raison de leur perspective commune, *acribie* et *économie* sont, au sein de l'Église, deux formes équivalentes de canonicité et pèsent le même poids dans la tentative pastorale entreprise par l'Église. Enfin, l'économie ecclésiale se limite au domaine pastoral, c'est-à-dire à la gestion, la pratique⁴⁰ et l'ordre⁴¹, le *bon ordre* [la *taxis*] de l'Église, et ne s'étend jamais aux dogmes de l'Église ni à son enseignement dogmatique. En bref, ce qui a été succinctement exposé jusqu'ici montre quelques-uns des points essentiels, nous aidant à comprendre le *pourquoi* et le *comment* l'Église a adopté, dès ses premiers pas, l'*économie canonique* dans une relation organique avec l'*acribie canonique*.

Nous trouvons, disséminés dans le texte des canons des *références* ad hoc directes ou indirectes à la façon d'exercer l'économie. Le canon 88 du Quinisexe Concile œcuménique (691) énonce avec concision : « [...] Le sabbat a été fait pour l'homme et que, par conséquent, il faut *en tout état de cause* préférer le salut de l'homme et assurer sa sauvegarde »⁴². Ce passage met en évidence la priorité donnée « *au salut et à la sauvegarde de l'homme* », ainsi qu'à la nécessité pour l'Église d'y concourir « *de toute façon* », « *en tout état de cause* ». Le 5^e canon du Concile local d'Ancyre (314) exhorte : « Les évêques auront la possibilité, après avoir observé de quelle manière ils [les fidèles] se convertissent, de se montrer bienveillants [*philanthropes*] pour ces personnes ou bien de prolonger cette durée », ce qui identifie l'économie à la *philanthropie* face aux faiblesses humaines⁴³. En d'autres termes, même si l'économie ne vise pas à un dépassement ou à une suppression de l'acribie, son exercice transcende, car son principe et son motif ne sont pas la justice, mais l'amour et la philanthropie. Citons encore là les canons 12 et 13 du Ier Concile œcuménique de Nicée (325), qui donnent successivement pouvoir à

⁴⁰ Cf. Lc 23, 51 et Col 3, 9.

⁴¹ Cf. 1 Co 14, 40 et Col 2, 5.

⁴² Voir Canon 88/Quinisexe ; souligné par nous.

⁴³ Voir Canon 5/Ancyre.

ceux chargés de l'exercice de l'économie. Enfin, la distinction entre *acribie* et *économie* est déjà sensible dans les canons apostoliques qui la mettent en relief en soulignant que, à côté de l'acribie, le Saint Esprit exerce l'économie « par grâce divine »⁴⁴.

La praxis de l'économie ecclésiale

Après avoir défini et analysé le terme, passons à présent à la *pratique de l'économie ecclésiale*. Le droit canonique d'exercer l'économie, la *condescendance*⁴⁵, l'*atténuation*⁴⁶, la *flexibilité*⁴⁷ et l'*indulgence*⁴⁸, dans l'acribie recommandée par les canons, est accordé à l'« économiste »⁴⁹ ecclésial compétent à chaque niveau (Concile de l'Église⁵⁰, évêque⁵¹, presbytre⁵² de la paroisse, confesseur⁵³ ; parmi ces maîtres spirituels, c'est l'évêque qui, dans la hiérarchie axiologique et en priorité absolue, est considéré par la Tradition canonique comme l'« économiste par excellence de l'Église [locale] »⁵⁴). De la sorte, en cas de déviation par rapport à l'acribie canonique ou de conditions suspensives, l'autorité ecclésiale compétente agit *par économie*, mais uniquement *occasionnellement*, quand l'exigent les priorités de l'Église, en l'occurrence le salut de la personne humaine dans certaines circonstances, et à condition que, dans les cas donnés, l'acribie des canons ne soit pas de vigueur

⁴⁴ Voir Canon 80/Apostoliques.

⁴⁵ Voir Canon 8/Nysse.

⁴⁶ Canon 54/Basile.

⁴⁷ Cf. Canon 8/Nysse.

⁴⁸ Voir Canons 10/Sardique, 48/Carthage.

⁴⁹ Cf. Canons 2/IIe, 30/Quinisexte. Dans des cas majeurs, c'est l'Église qui est compétente pour adopter l'économie et décide en concile. Dans les questions pastorales mineures, au niveau de l'Église locale, la compétence revient à l'évêque, tandis que, dans des questions pastorales interpersonnelles, ce sont les presbytres, le confesseur ou l'higoumène qui sont chargés de cette responsabilité.

⁵⁰ Cf. Canons 5, 10/Ier.

⁵¹ Cf. Canons 2, 6/IIe, 25, 26/IVe, 16/Quinisexte, 121/Carthage, 7/Nysse.

⁵² Cf. Canons 26/IVe, 16, 30/Quinisexte, 7/Nysse.

⁵³ Cf. Canons 102/Quinisexte, 1, 7/Nysse.

⁵⁴ Canons 6/IIe, 25/IVe.

absolue et hypostatique (concernant des éléments constitutifs de l'Église même), mais de vigueur relative contextuelle (...). C'est alors que nous disons que nous *réglons la situation...*, nous *exerçons l'économie pour « un tel »* ou dans une question « épineuse », ou encore que l'Église *arrange* les choses⁵⁵. Signalons ici que la vigueur de l'*acribie* est pérenne, ne perd jamais de sa force, dans les cas concernant l'existence hypostatique de l'Église, ainsi que dans ceux prévus dans les canons, tandis que l'*économie* n'est adoptée qu'une seule fois pour une question ecclésiale/ecclésiastique ou personnelle en particulier, de sorte que sa vigueur n'est ni durable, ni pérenne, ni illimitée dans le temps. Elle est unique et, n'étant valable que dans un cas, elle est *rare*, alors qu'« aucun cas *rare* n'est loi dans l'Église »⁵⁶, et *ne se répète jamais* dans d'autres questions similaires ou parallèles⁵⁷. L'*économie* est occasionnelle, individuelle, focalisée, restreinte, prédéterminée, unique et non répétable. C'est pourquoi, aucune action d'*économie* ne peut être connue et, d'autant moins, prévue d'avance. Au contraire, dans l'*acribie* – et ceci vaut pour toute *loi* – l'action et l'issue de l'action sont connues et prévisibles. Par conséquent, ni la personne concernée, ni même l'« économiste de l'esprit » ne peuvent savoir, pour chaque *tentative spécifique d'exercice de l'économie*, pourquoi « il convient que ceux qui en récolteront quelque fruit utile de l'*économie* doivent ignorer les motifs de la dispense qui leur est faite. [En d'autres termes, ceux qui bénéficieront de l'*économie* doivent ignorer ce qui l'a causé] »⁵⁸...

Ajoutons encore que *l'économie ne peut être définie*. Toute définition, ou même tentative de définition, la transformerait en *loi* ou, plus exactement, en *acribie*. D'ailleurs, « tout au long de ses vingt siècles d'existence, l'Église n'a

⁵⁵ Cf. Canon 29/Quinisexte.

⁵⁶ Voir Grégoire le Théologien, *Sermon 39, Sur l'Épiphanie*, dans *P.G.*, t. 36, col. 352B, *Bibliothèque des Pères de l'Église et des Auteurs ecclésiastiques* [ΒΕΠΕΣ], t. 60, Athènes, Apostoliki Diaconia de l'Église de Grèce, 1980, p. 79 (en grec), et *Pères Grecs de l'Église (E.II.E.)*, t. 5, p. 98.

⁵⁷ « Aucun cas *rare* n'est loi dans l'Église », dit saint Grégoire le Théologien, *Sermon 39, Sur l'Épiphanie*, dans *P.G.*, t. 36, col. 352B, et *Pères Grecs de l'Église (E.II.E.)*, t. 5, p. 98.

⁵⁸ Jean Chrysostome, *Aux Galates*, Ch. 2, dans *P.G.*, t. 61, col. 636 [§ 2/f. 682], et *Pères Grecs de l'Église (E.II.E.)*, t. 20, p. 242-244.

jamais élaboré de texte spécial, canonique ou autre, qui définirait officiellement et en détails tout ce qui concerne l'économie »⁵⁹. Voilà qui prouve, entre autres, la raison pour laquelle l'Église est et demeure un fait charismatique. En raison de son indétermination, l'économie, dans sa dimension ecclésio-canonique – en tant que *déviatio provisoire* de l'acribie, *fonctionnant à « double » sens*, en amphisémie et réversible – est adoptée avec discrétion et circonspection dans divers domaines de l'Église, à la seule et unique fin de se mettre ontologiquement au service de l'homme. Sans jamais déroger de la tradition ecclésiale, elle concourt à le conduire du point de vue sotériologique/eschatologique, en évitant d'imposer, sans distinction, les mêmes canons sévères et inflexibles pour tous.

Remarquons en ce point qu'il est rare que le texte concis d'un canon, représentatif de l'acribie, laisse une place à l'*économie*. L'économie est donc la non-adoption momentanée de ce qui est prévu dans les canons, à laquelle recourt discrètement l'Église, lorsqu'un problème ne correspond pas exactement au canon concerné, et qu'elle juge son soutien nécessaire pour aider, guérir et sauver une personne humaine, sans jamais pouvoir prévoir qu'elle exercerait l'économie dans ce cas et, par conséquent, sans pouvoir la définir. Il en ressort que l'économie demeure un champ totalement ouvert et, si je peux me permettre de simplifier, « sans barrières », c'est-à-dire sans qu'il soit possible d'en tracer le *péri-mètre*. Ainsi, il nous faut faire la distinction entre *économie* et *déviatio* par rapport aux canons et au parcours canonique du corps ecclésial – la déviatio étant, elle, hautement répréhensible et s'appelant *économisme*. Toujours dans le même esprit, chacun des canons montre l'acribie comme, pourrions-nous dire, la « mesure absolue » selon laquelle sera réalisée la vision sotériologique/eschatologique. Toutefois, compte tenu des probables moments de faiblesse humaine, insister sur

⁵⁹ Bartholoméos Ch. Archontonis (Archim.; Patriarche œcuménique Bartholomée actuel), « L'Économie dans l'Église orthodoxe », dans *Épiskepsis*, n° 50 (14-3-1972), p. 13.

l'absolu au nom de l'acribie canonique peut faire obstacle à cette réalisation. C'est alors que le vrai *économiste* est appelé à se demander si, au fond, *suspendre la pleine vigueur du canon et de son acribie ne contribuerait pas plus efficacement à la réussite de cette vision...* C'est pourquoi, l'*économie* s'avère, en fin de compte, la *forme de pastoralité* adaptée à l'homme, à tout homme. Le canon 37 du Quinisexte Concile œcuménique (691) le confirme dans tous les... azimuts et institue : « Si la nécessité des temps empêche l'*acribie*, elle ne saurait restreindre les limites de l'*économie* »⁶⁰, ce qui veut simplement dire que, « puisque les circonstances ont contraint à limiter l'*acribie*, qu'on ne *limite* pas le canon de l'*économie* ». Aussi, en adoptant l'*économie*⁶¹, quand l'exigent les circonstances et les besoins qui en découlent, l'*économiste* chargé de l'*économie* (évêque, presbytre, confesseur, higoumène), avec le *co-réciprocité* de l'Église, vise-t-il comme elle l'*acribie*, sans pour autant que l'*économie* ne devienne *prétexte* à négliger les affaires ecclésiales⁶² ni *alibi* pour éviter l'application de l'*acribie*, puisque *acribie* et *économie* se trouvent en une relation dialectique vivante d'équivalence et d'interdépendance. Voilà qui démontre que l'*économie*, en fait, constitue une *évacuation*⁶³ à laquelle l'Église consent pour le salut du monde déchu. Du même coup, cela prouve sa liberté infinie et illimitée de l'Église : jamais elle ne devient, du point de vue *légal* et *juridique*, otage de ses institutions (de l'*acribie définie et instituée*).

Dans cette approche des canons émerge un autre aspect, inexistant *du point de vue hypostatique* dans les lois civiles. Il s'agit de l'*économie exercée par amour*, au centre de laquelle se trouve la *pastoralité [individuelle]* des peuples (*intégration sur le parcours eschatologique*). Cette *économie par amour* est ce qui donne aux canons un caractère différent de celui des lois civiles. Si l'*acribie* devait être détendue (relaxation des canons) par la philanthropie,

⁶⁰ Canon 37/Quinisexte.

⁶¹ Cf. Canon 102/Quinisexte.

⁶² Cf. Canons 121/Carthage, 47/Basile.

⁶³ Cf. Phl. 2, 7.

lorsque la philanthropie exigeait l'exercice de l'économie, cette philanthropie alors de l'Église pouvait justifier l'économie à condition qu'elle ne produisit pas l'*anomie*. (Il faut, ainsi, prendre garde à éviter l'*abus d'économie*, ainsi que le signale l'évêque d'Athènes Chrysostome Papadopoulos en disant que « l'économie, quand elle n'est pas nécessaire, n'est que de la vulgarité »). En bref, ni l'*acribisme* (avec ses *acribistes*) ni l'*économisme* (avec ses *économistes*) ne constituent la voie requise au cheminement du Corps ecclésial vers les Eschata, visé par les Canons.

Par ailleurs, le terme *oikonomia* (*oikos* + *némo*) convient mieux que celui de « **droit canonique** » (*sic*) que nous employons dans l'Église. Ontologiquement plus exact, il l'est également du point de vue étymologique, étant donné qu'il exprime le « souci permanent envers l'*Oikos* [= la Création] », l'attention, l'administration, la mise en ordre, la gestion de la vie '*domestique*'⁶⁴, et par conséquent, le souci envers le *Corps ecclésial*, l'*Église*, et l'ensemble de la *Création*. Il est désormais clair que l'« *Oikos* » renvoie à toute la Création, c'est-à-dire au monde *créé* (*noétique* et *sensible*) dans son ensemble. Voilà pourquoi nous proposons l'adoption du terme « *Économie canonique* » pour désigner l'étude de la « *Tradition canonique* » de l'*Église* – ainsi que pour l'intitulé des cours universitaires de théologie. Ce serait un terme alternatif qui désignerait la même réalité et remplacerait celui de « *droit [sic] canon* » qui est déviant et étranger à la *tradition ecclésiale* et à la *théologie*.

Conclusion

- **Assouplissement de l'économie.** La présente recherche arrive sans contrainte à la conclusion solide que, à travers les siècles du 1er millénaire, les Canons ecclésiaux eux-mêmes étaient les premiers à procéder, *entre eux* et de

⁶⁴ Cf. Canons 26/IVe, 16/Quinisexte, 8/Gagra. Cf. également Canons 56, 57, 58, 60, 62, 65, 81/Basile.

façon concrète⁶⁵, à *l'adoption conciliaire et à l'exercice de l'économie*. À titre indicatif, on peut mentionner ici les III^e et IV^e Conciles œcuméniques (431 et 787 respectivement), qui agissent avec assouplissement vis-à-vis des textes canoniques promulgués auparavant, en amendant certains Canons apostoliques, au moment où, théoriquement, les Pères « devaient ...avoir maintenu *absolument* » l'acribie. C'est ainsi que, par la suite, tout au long du 2^e millénaire et jusqu'à aujourd'hui, l'Église orthodoxe elle-même reprenait la tradition des Pères dans l'exercice de l'économie, en l'exerçant en toute sécurité et avec conséquence vis-à-vis de cette tradition patristique et conciliaire.

- **Liberté de l'économie.** Lexicalement, « *liberté* » en grec signifie « aller là où l'on aime »⁶⁶. Par conséquent et en conformité avec la notion initiale de ce mot, est libre celui qui a la possibilité d'aller où il le souhaite. L'Église, le Corps ecclésial et, par suite, tous les fidèles sont appelés à éviter, au nom de la *liberté même de l'économie*, deux déviations fatales de la relation dialectique entre acribie et économie : d'une part, l'*absolu (acribisme)* issu de l'abus de l'acribie et, d'autre part, la *corruption (économisme)* issue de l'abus de l'économie... Faisons ici une remarque historique : c'est la corruption, non pas l'exercice de l'acribie canonique par les « économistes » (Byzance-*Économisme*), et non par des *économistes* [ceux qui « règlent les affaires de l'Église »⁶⁷], qui constitue le *courant déviant de l'Économisme*, et altère l'*acribie canonique*, portant atteinte, du même coup, à l'*économie canonique* (ou la *pastorale canonique*). Enfin, le principe d'économie qui, dans l'Église, atténue l'inflexibilité hypostatique de l'acribie, préserve la liberté et la philanthropie. Cependant, aussi bien la 'sévérité' de l'*acribie canonique* que l'indulgence

⁶⁵ Comme il est bien connu, ce fait est survenu à travers une *procédure conciliaire à quatre aspects*, laquelle, à un moment historique donné, le Canon 2 du Quinisexte Concile œcuménique (691) a fait émerger de façon systématique : *herméneutique, amendement, suppression et renouvellement* des saints Canons.

⁶⁶ Voir *Grand Dictionnaire Étymologique*, entrée : Liberté.

⁶⁷ Cf. Canons 6/II^e, 25/IV^e, 7/Nysse.

(l'*atténuation* ou l'*aggravation*) de l'*économie ecclésiale et pastorale* expriment la même attention maternelle que l'Église porte à l'unité du corps ecclésial et au salut ontologique de ses membres.

- **Économie canonique.** C'est le terme qui, introduit par saint Grégoire de Nysse pour désigner l'*économie de l'Église*, ne correspond pas aujourd'hui au terme savant de « droit canon », calqué sur « *Jus Canonicum* », qui n'a été adopté par la Tradition canonique orthodoxe qu'aux deux derniers siècles, jusqu'au moment où Nicodème Milash, métropolite de Zara, a publié un manuel (le *premier* historiquement manuel au sein des Facultés orthodoxes de Théologie) sous le titre infortuné : *Le Droit ecclésiastique de l'Église orthodoxe d'Orient* (Zara, Dalmatie, 1890)⁶⁸. Cependant, dès son époque (4^e s.), saint Grégoire de Nysse parlait clairement d'*économie canonique* et, appelant les évêques de l'Église à « comprendre l'*économie canonique*, telle que, etc. [...] »⁶⁹, l'a chargée d'un signifié équivalant à ce qu'annonce son signifiant. Nous proposons donc, même en cette heure ultime, l'adoption du terme d'« *Économie canonique* » pour désigner l'étude, la recherche et les cours universitaires relatifs à la « *Tradition canonique* » de l'Église. Ce terme conviendrait à celui qui désigne l'ensemble des canons comme le *corps sensible* d'une réalité sensible et noétique, à savoir le *Corps des Canons* (*Corpus Canonum*) de l'Église.

- **Échelle de l'économie.** Dans la même logique, pour une meilleure compréhension de cette *notion d'échelle* existant dans l'économie ecclésiale, citons un extrait caractéristique des *Apophtegmes des Gérontes*, représentatif de la vision et du but de cette échelle. « Un frère s'adresse à l'abbé Poïmen et lui dit : 'J'ai péché gravement et je vais me repentir pendant trois ans'. 'C'est

⁶⁸ Voir, à ce sujet, Nicodème Milash, Métropolite de Zara, *Le Droit ecclésiastique de l'Église orthodoxe d'Orient* (traduit de l'allemand [2^e éd.] par Dr. Mélétiôs Apostolopoulos, Zara, Dalmatie, 1890), Athènes, éd. Sakellariou, 1906 (réimpression photocopiée, Bas. Grigoriadis, Athènes, ²1970), 1066 p. La même œuvre a été également traduite en russe, en roumain et en bulgare.

⁶⁹ Grégoire, Évêque de Nysse, « Épître canonique à Letoius, évêque de Mélitine » [canon 1], dans G. Rhallis et M. Potlis, *Syntagma*, t. IV, p. 295, et *Pidalion*, p. 651.

beaucoup', lui répond le Geron. Le frère demande alors : 'Une année ?'. 'C'est beaucoup', répète le Geron. Les frères présents proposent alors : 'Quarante jours ?'. 'C'est beaucoup', répond le Geron et il ajoute : 'Je dis que, pour un homme qui se repent de tout son cœur et qui n'a pas par la suite l'intention de pécher de nouveau, et dans trois jours Dieu l'accepte' ». Ainsi qu'il ressort de ce passage, l'économie de l'Église s'exprime pastoralement par l'entière acceptation de nos semblables. Le fidèle se familiarise avec l'autre, le différent, *l'étranger, l'eschatologique*, il est amené à en acquérir une connaissance personnelle au point qu'il communie avec le corps de l'Église et sa vie mystérique. De plus, sur l'échelle de l'économie, il est toujours nécessaire de garder une *proportion* entre la faute et le canon qui s'y rapporte. Ce *principe de proportion* est recommandé dans l'exercice occasionnel de l'économie, justement parce que l'économie ecclésiale est adoptée et appliquée au cas par cas. En outre, il exprime la philanthropie, la *condescendance*, le caractère personnel de la relation pastorale, le respect de la liberté de l'humain et de la liberté de l'Esprit existant dans l'Église.

Issue finale/Débouché

À la fin de ce propos, nous pourrions laconiquement dire que, bien que la pratique de l'économie ait largement été adoptée durant les deux millénaires de la vie historique de l'Église, il n'a jamais été formulé de canon qui définisse avec précision son contenu, son mode d'adoption, sa portée, ses catégories, sa mesure et ses limites, parce que, tout simplement, elle existe et fonctionne comme un *fait empirique*. Ceci montre, entre autres, que *l'économie ne se définit pas et n'est pas acribie*. Si jamais elle devenait acribie, elle se transformerait en loi, deviendrait littéralement *loi* et cesserait d'être pleinement *l'économie* qu'annonce si justement son nom. L'économie ecclésiale fonctionne donc de la manière la plus efficace dans la diaconie pastorale

quotidienne de l'Église, prolongeant l'incarnation du Fils de Dieu pour la réception et le salut de l'homme. La nécessité d'économie et la philanthropie sont adoptées selon les considérations relatives d'une part aux besoins de la personne humaine et d'autre part au « bien-être » de l'Église. En ce qui concerne la relation entre acribie et économie, il est clair que l'économie ne s'entend que par rapport à l'acribie sur laquelle elle se fonde pour coexister, exister et s'exercer. En ce sens, *l'économie n'est pas [non plus] une méthode herméneutique*. Le critère de toute tentative d'économie dans l'Église est donc la connaissance approfondie de toute l'acribie. *En réalité, l'économie est adoptée pour préserver l'acribie et sa vérité...* Enfin, sans relativiser l'absolu ontologique (acribie), *l'Église exerce l'économie selon les circonstances et au cas par cas, et cela, toujours dans la perspective de l'acribie, et jamais l'inverse*⁷⁰.

⁷⁰ Cf. Canons 29 et 37/Quinisexte.

Ecclesial Oikonomia.

**Terminological Elucidations and Hermeneutic Retrospections
within the multiple *ways of Economy***

(Summary)

The *ways of Ecclesial Economy* are multiple. In this perspective, according to Saint Nicodemus of the Holy Mountain (Hagiorite), «there are two types of government and correction kept within the Church of Christ. The one is called *acribia*, and the other is called *economy*» (*Pidalion*, 1800). These «two kinds [of inter-ecclesial and inter-personal] government», which constitute nothing less than the two sides of the one and the same coin, are traced with the equally same, intense and emphatic way in the historical beginning of Christianity, and more specifically in the *Doctrine of the Twelve Apostles* (early 2nd century), a work which perhaps provided us the most accurate ad hoc definition of *acribia* and *economy* at the same time: «Εἰ μὲν γὰρ δύνασαι βαστάσαι ὅλον τὸν ζυγὸν τοῦ Κυρίου, τέλειος ἔσῃ· εἰ δ' οὐ δύνασαι, ὃ δύνῃ, τοῦτο ποίει», which in plain words means that «If you can keep the whole yoke of the Lord, then you will be perfect (*acribia*), but if you cannot, you are advised to do what you can, what you are capable of (*economy*)». This formulation could be seen as a) the definition of *acribia* and *economy*, and simultaneously b) the definition of the dialectical relationship between *acribia* and *economy*, and finally c) the reason for the existence of Economy within the Church.

The word Economy is originally Greek and remains untranslated in the European languages, in which it is simply transcribed in Roman characters and pronounced according to the pronunciation rules of each one of the respective foreign language. The term *Economy* is complex and is consisted of two separate words, the noun «*oikos*» (= house, home) and the ancient verb «*nemo*» (= dispense, distribute, adjust, arrange, rearrange). The literal therefore sense of the word «economy» is the arrangement, the regulating, the settling of all these parameters, those relating to our house, our home, our own things and our money. In the pre-Christian and especially the ancient world, the term is broadly known through the asset verb «*economize*» with the meaning of govern as a housekeeper (= host, manager, housekeeper house) and, by extension, to administrate, to manage («Father's chambers», «the house», «our own things», «the own fortune/property», «meals», «the State»), but sometimes also as a medium verb with the meaning of distribute, mete, provide, and metaphorically with the meaning of discuss the significance, conduct and manage. The few times that we meet this verb ad hoc, it has the meaning of administration, logistics firm, editing, as well as economy or frugality and thrift (Xenophon, Plato and Aristotle).

Within the Church, the term *Economy* is primarily used in the sense of the provision of God about man and the total of Creation, which is aptly reflected in the Bible-patristic concept of the *Divine Economy*. The starting point of import and use of the term should be considered the New Testament. The patristic literature is full of references and interpretations of the «economy-fact» within the Church, particularly in the context of the dialectical relationship that exists between the «Uncreated» and the «Created» and the dialectical pairing of «Theology» and «Economy». It is true that the old patristic thought linked exclusively the term "theology" with the uncreated reality of (endo)Trinitarian Life. On the other hand, according again to the Fathers of the Church, when referring to the history of salvation

as a whole (creation, salvation, deification), we use the term “Economy”, which is focused on Christ’s mystery namely the Son of the Father, who incarnated in the Holy Spirit.

Thus the level of “Created” is called “Economy”, and includes the dialectical and increasingly opened Church, on the one hand, and the whole Creation on the other hand. At the above-mentioned level, Economy first and foremost has to do with the attempt of recruitment of the downward Creation, the recruitment of the falling created by the Church in soteriological, in other words eschatological perspective. The dynamic of Economy is ultimately expressed in the Ecclesiology of which Economy is a constructive element and moves in the same direction.

The Canonical Tradition of the Church and the *Corpus Canonum* (883) are full of references and unsuspecting examples concerning the performance of Economy in the Ecclesial affairs. All these ad hoc mapped holy Canons constitute a single timeless canonical roar, which sums the concentric biblical, patristic, conciliar and canonical confirmation of the existence, adoption and wide working of the Economy within the Church. In the Orthodox «Ecclesiastical *Law*» (*sic*) or, more precisely, in the *Canonical Economy*, the term Economy appears as a practical spiritual discernment, according to which, both because of the circumstances and for entirely personal reasons, the Church adopts the most appropriate pastoral treatment, shows a certain flexibility and discernment and “tolerate” the acts of certain members of the Church that are not perfectly aligned with the Holy Canons and the Canonical Tradition of the Church’s body. In other words, Economy is the loving arrangement of [downward] personal gaps and slippages contained within every believer’s personal life in his daily struggle. It does not constitute actually the opposite of *Acribia*, but both terms are cooperative, reflect the same reality and the same perspective, as they jointly aim at the salvation of the faithful. However, when required by circumstances, the Economy

aggravates and exceeds the *Acribia* and thus the Economy can often indicate the adoption of tightening actions and penances than those provided even by the Canons of the Church themselves.

The canonical right of Economy, condescension, recession, flexibility and fairness in the proposed precision of the holy Canons acquires the corresponding to each level responsible ecclesial "*Oikonomos*", «housekeeper» (Church Synod bishop, presbyter of the parish, spiritual father and abbot, and among all these spiritual leaders, in absolute axiological hierarchy and priority, the bishop, who is considered by the Canonical Tradition as «the ultimate person who runs the Economy on the [Local] Church»). In case of deviations from the Canonical Tradition or existence of inhibitory constraints per case, the corresponding ecclesial authority acts in Economy, when and only if the contextual circumstances require the preservation of the human person against given situations, and when the *acribia* of the canons does not refer to matters of absolute-hypostatic importance, but to issues of relevant (contextual) importance. It should be noted here that while the *Acribia* of the holy Canons is of eternal, perpetual, constant power, the *Economy* is adopted in each ecclesiastical or personal issue once and without having the possibility to be repeated in another similar or equivalent or parallel issue. Therefore, contrary to *Acribia*, no *Economy* measure can be known, let alone predicted in advance. Therefore, Economy cannot be defined.

Approaching in this way the Holy Canons, we observe the emergence of another aspect that does not premise within the state laws. This is the economy of love, the center of which lies in the [personal] pastoral care (integration into the eschatological march of people). The economy of love gives the holy Canons another, completely different, character than the state Laws. However, in the course of this loving and therefore, free Economy should be avoided both the irrational and excessive use of the *Economy* (*Economism*) and the insistence on the absoluteness of the normal *Acribia*

(*Acribism*). Consequently, faithful people are called to overcome on the one hand, the *absoluteness* (*Acribism*), which has to do with the abuse of *acribia* and, on the other hand, the degeneration, which has to do with the misuse of the economy (*Economism*).

In conclusion, in terms of the relationship between *Acribia* and *Economy*, and the sequence between them, the Ecclesial Economy is clearly referred and based on the *Acribia*, in order to coexist with the latter and be exercised. In this sense, the *Economy* is not [and] an interpretative method. The *Economy* is essentially adopted to preserve the *Acribia* and its veracity. Without ultimately relativizing the ontological absolute (*Acribia*), the Church exerts *Economy* occasionally and in an appropriate way, rather in view of *Acribia* than in the antipode of it.

Économie ecclésiale

BIBLIOGRAPHIE

1. Hellénophone

- ΑΛΙΒΙΖΑΤΟΥ Αμίλκ., *Η Οικονομία κατά τὸ Κανονικὸν Δίκαιον τῆς Ὁρθοδόξου Ἐκκλησίας*, Ἀθῆναι, 1949.
- ΑΡΧΟΝΤΩΝΗ Βαρθολομαίου, (Ἀρχιμ.-νῦν Οἰκουμενικοῦ Πατριάρχου), *Ἡ Οἰκονομία ἐν τῇ Ὁρθοδόξῳ Ἐκκλησίᾳ* (Ἀπόσπασμα ἐκ τῶν παρατηρήσεων ἐπὶ τῆς σχετικῆς Εἰσηγήσεως τῆς Διορθοδόξου Προπαρασκευαστικῆς Ἐπιτροπῆς τῆς Μεγάλης Συνόδου τῆς Ὁρθοδόξου Ἐκκλησίας), Ὁρθόδοξον Κέντρον τοῦ Οἰκουμενικοῦ Πατριαρχείου, Chambésy Γενεύης, 1971, σελ. 50-65.
- ΑΡΧΟΝΤΩΝΗ Βαρθολομαίου, (Ἀρχιμ.-νῦν Οἰκουμενικοῦ Πατριάρχου), «Ἡ Οἰκονομία ἐν τῇ Ὁρθοδόξῳ Ἐκκλησίᾳ», ἐν *Ἐπίσκεψις*, τ. 3, τεῦχ. 50 (14-3-1972), σελ. 13-14 (δίγλωσσο: ἑλληνιστὶ καὶ γαλλιστὶ).
- ΔΥΟΒΟΥΝΙΩΤΟΥ Κων., «Ἡ Ἐκκλησιαστικὴ Οἰκονομία ἐξ ἐπόψεως Ὁρθοδόξου», ἐν *Ἐκκλησία*, τεῦχ. 11 (1933), σελ. 33-36, καὶ τεῦχ. 12 (1934), σελ. 260-262.
- ΚΑΛΛΙΑΚΜΑΝΗ Βασ., *Μεθοδολογικὰ Πρότερα τῆς Ποιμαντικῆς. Λεντίῳ ζωννύμενοι*, Θεσσαλονίκη, ἐκδ. Μυγδονία, 2000.
- ΚΟΝΙΔΑΡΗ Ἰω. Μ., «Ἐκκλησιαστικὴ Οἰκονομία», ἐν ἐφημερίδα *Τὸ Βῆμα* (Ἐνθετο-Γνώμες), ἡμερομηνία δημοσίευσης τῆς 03.06.2007.
- ΚΟΤΣΩΝΗ Ἰερωνύμου Ἰ. (Ἀρχιμ.), *Προβλήματα τῆς Ἐκκλησιαστικῆς Οἰκονομίας*, Ἀθῆναι, ἐκδ. Ἡ Δαμασκός, ¹1957 καὶ ²1971.
- ΙΔΙΟΥ, «Ἰδιάζουσα περίπτωσις Ἐκκλησιαστικῆς Οἰκονομίας», ἐν *Θεολογία*, τ. 27 (1956), σελ. 512-532.
- ΜΑΤΘΑΙΑΚΗ Τίτου, *Ἐξομολογητικὴ*, Ἀθῆναι, ²1976.
- ΜΑΤΖΟΥΝΕΑ Εὐάγγ., *Ἐκκλησιαστικὸν Ποινικὸν Δίκαιον*, Ἀθῆναι, 1979.
- ΜΠΟΥΜΗ Παναγ. Ἰω., «Οἰκονομία», ἐν *ΘΗΕ*, τ. 9, Ἀθῆναι, 1966, στ. 678-679.
- ΜΠΟΥΜΗ Παναγ. Ἰω., *Ἡ Ἐκκλησιαστικὴ «Οἰκονομία» κατὰ τὸ Κανονικὸν Δίκαιον*, ἀνάτυπο ἀπὸ τὸ περιοδικὸ *Θεολογία*, Ἀθῆναι, 1971, 16 σελ.

- ΜΠΡΑΤΣΙΩΤΟΥ Παναγ.-ΤΡΕΜΠΕΛΑ Παναγ.-ΜΟΥΡΑΤΙΔΟΥ Κων.-
ΘΕΟΔΩΡΟΥ Άνδρ. και ΜΠΡΑΤΣΙΩΤΟΥ Νικ., *Η Εκκλησιαστική
Οικονομία. Υπόμνημα εις την Ιεράν Σύνοδον τῆς Ἐκκλησίας τῆς
Ἑλλάδος*, Ἀθήναι, 1972.
- ΠΑΠΑΘΩΜΑ ΓΡΗΓ. Δ. (Ἀρχιμ.), Λήμμα “Οἰκονομία”, ἐν *Μεγάλη
Ὁρθόδοξη Χριστιανική Ἐγκυκλοπαίδεια (ΜΟΧΕ)*, τ. 12, Ἀθήνα,
Στρατηγικὲς Ἐκδόσεις Ε.Π.Ε., 2015, σελ. 54 [στ. γ]-58 [στ. α].
- ΡΟΔΟΠΟΥΛΟΥ Παντελεήμονος (Μητροπ. Τυρολόης και Σερεντίου),
Μαθήματα Κανονικοῦ Δικαίου, Θεσσαλονίκη, 1980.
- ΤΣΑΓΡΗ Ε., «Ἡ Νομική φύσις τῆς Ἐκκλησιαστικῆς Οἰκονομίας», ἐν *EEN*,
τ. 1972, σελ. 876-879.
- ΦΟΥΓΙΑ Μεθοδίου Γ. (Μητρ. Θυατείρων και Μεγάλης Βρετανίας),
Ἐκκλησιαστική Οἰκονομία και Χριστολογία, Ἀθήνα, ἐκδ.
Ἀποστολικῆς Διακονίας τῆς Ἐκκλησίας τῆς Ἑλλάδος, 1998.
- ΦΟΥΓΙΑ Μεθοδίου Γ. (Μητροπ. Θυατείρων και Μεγάλης Βρετανίας),
«Περὶ τῆς Ἐκκλησιαστικῆς Οἰκονομίας. Ἀπάντηση εἰς τοὺς
Καθηγητὰς τῆς Θεολογίας», ἐν *Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος*, τ. 56 (1974),
σελ. 5-55 και 261-270· τ. 57 (1975), σελ. 65-75 και 309-353· τ. 58 (1976),
σελ. 5-24.
- ΧΡΙΣΤΙΝΑΚΗ-ΓΛΑΡΟΥ Εἰρ., «Ἡ «εἰς ὕψος ἀναδρομὴ» τῆς Ἐκκλησιαστικῆς
Οἰκονομίας και ἡ «ἐξ ὕψους συγκατάβασις» τῆς Θείας Οἰκονομίας
στὸ μυστήριον τῆς Μετανοίας», ἐν www.academia.edu.
- ΧΡΥΣΟΣΤΟΜΟΥ (Σ. Κωνσταντινίδου), Μητροπ. Γέρων Ἐφέσου (+), *Ἡ
ἀναγνώρισις τῶν Μυστηρίων τῶν Ἑτεροδόξων στίς διαχρονικὲς
σχέσεις Ὁρθοδοξίας και Ρωμαιοκαθολικισμοῦ*, Κατερίνη, ἐκδ.
Ἐπέκτασις, 1995, 272 σελ.

2. Latinophone

- ALIVIZATOS Hamil., «L'Économie d'après le droit canon de l'Église
orthodoxe », in *Atti dello VIII Congresso internazionale di studi Bizantini*,
vol. 1-2, Rome, 1953, p. 269-276.
- ALIVIZATOS Hamil. and MORTINER R. C., *Dispensation in theory and in
practice with special reference to the Anglican orders*, London, 1944.
- ARISTARCHOS, Bishop of Xenoupolis, «The notion of Economy in the Greek
Orthodox Church», in (collectif) *Εἰς μνήμην Μητροπολίτου Ἰκονίου
Ἰακώβου (Στεφανίδου)*, Ἀθήναι, 1984, p. 117-131.
- BAVAUD G., Un thème important proposé au futur Concile orthodoxe,
l'Économie », in *Évangile et Mission*, t. 40 (1974), p. 631-633.
- BRATTGARD Helge, *God's Stewards*, Minneapolis, Augsburg, 1963.

- CHRIST J. J., *Dispensation from vindictive penalties. An historical conspectus and commentary*, Washington, 1943.
- CONGAR Yv., « Propos en vue d'une théologie de l'« économie » dans la tradition latine », in *Irenikon*, t. 45 (1972), p. 155-206 [plus précisément, p. 174-188].
- DIMANOPOULOU-COHEN Pandora, *Entre doctrines religieuses et actions politiques : le rapprochement des Églises anglicanes avec l'Église orthodoxe grecque* (Thèse de doctorat), 2 vol., Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), 2014, 611 p. [“La notion de l'« économie »”, p. 148-178].
- D'ALÈS Adhémar, « Le mot *oikonomia* dans la langue théologique de Saint Irénée », in *Revue d'Études Grecques*, vol. XXXII (1919), p. 1-9.
- DOUGLAS John Canon, “The Orthodox Principle of Economy and its exercise”, in *The Christian East*, vol. 13, n. 3 (1932), p. 91-98.
- DUCHATELEZ Kamiel, « La notion d'Économie et ses richesses théologiques », in *Nouvelle Revue Théologique*, vol. 92, n° 3 (mars 1970), p. 267-292.
- DUCHATELEZ Kamiel, « L'Économie dans l'Église orthodoxe », in *Irenikon*, t. 46 (1973), p. 198-206.
- DUCHATELEZ Kamiel, « La condescendance divine et l'histoire du salut », in *Nouvelle Revue Théologique*, vol. 95, n° 6 (juin 1973), p. 593-621.
- DUCHATELEZ Kamiel, « Le principe de l'économie baptismale dans l'antiquité chrétienne », in *Istina*, t. 18, vol. 3 (1973), p. 327-358.
- DUCHATELEZ Kamiel, « Pour une valorisation de l'Économie ecclésiale au Grand Concile orthodoxe », in *Nouvelle Revue Théologique*, vol. 124, n° 4, (octobre-décembre 2002), p. 565-581.
- DYOVOUNIOTIS Constantin, “The principle of Economy”, in *The Church Quarterly Review*, vol. 116 (1933), p. 93-101.
- GARIJO Mig., «La Economia en la Iglesia Ortodoxa», in *Dialogo Ecumenico*, t. 10 (1975), p. 39 et ss.
- GASS Wilhelm, «Das patristische wort Oikonomia», in *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. 17 (1874), p. 465-504.
- ISTINA (Bernard DUPUY), « Orient et Occident. Le principe de l'économie », in *Istina*, t. 18, vol. 3 (1973), p. 257-259.
- ISTINA, « Problèmes de l'Économie ecclésiastique » (Bibliocrisie), in *Istina*, t. 18, vol. 3 (1973), p. 369-371.
- ISTINA, « Document : L'Économie dans l'Église orthodoxe. Rapport soumis à la 1ère Conférence panorthodoxe préconciliaire », in *Istina*, t. 18, vol. 3 (1973), p. 372-383.
- KEES R. J., *Die Lehre von der Oikonomia Gottes in der Oratio Catechetica Gregors von Nyssa*, Leiden, 1995.

- KOTSONIS, Hiéronymos J., *Problèmes de l'Économie ecclésiastique*, Gembloux, éd. Duculot (coll. Recherches et synthèses, section de dogme, n° 2), 1971.
- LAMPE et al., *A Greek Patristic Lexicon*, Oxford, 1968, p. 940-943.
- LTK, Lemme "Dispens", in *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. III, Freiburg, 2. Aufl., 1959.
- MASPERO Giulio, *Θεολογία, Οικονομία e Ιστορία: La teologia della storia di Gregorio di Nissa*, Tesis Doctoral presentada en la Facultad de Teología de la Universidad de Navarra, Pamplona, 2003.
- MICHEL Otto, «Oikonomos-Oikonomia», in KITTEL Gerhard et FRIEDRICH Gerhard (eds.), *Theological Dictionary of the New Testament*, (trad. by Geoffrey BROMILEY), vol. 1-10, Michigan: Eerdmans Publishing, vol. 5 (1964-1976), p. 151-155.
- MUKSURIS Stylian., *Economia and Eschatology: The Mystagogical Significance of the Byzantine Divine Liturgy's Prothesis Rite in the Commentaries of Sts. Nicholas Cabasilas and Symeon of Thessalonike* (Doctoral Thesis in Philosophy), Durham, University of Durham/Department of Theology, 2005, 115 p.
- NAZ R., Lemme « Dispense », in *Dictionnaire du Droit Canonique (DDC)*, t. IV, Paris, éd. Librairie Letouzey et Ané, 1946, col. 1284-1296.
- OVEY Michael, "The Economy of Salvation and Ecclesiastical Tyranny: Issues Relating to Female Episcopacy", in *Churchman*, vol. 116, n. 1 (2002).
- PATSAVOS Lewis J. (Dr.), "The Canonical Tradition of the Orthodox Church", in www.goarch.org.
- RAI Pierre (Mgr), « L'Économie dans le droit canonique byzantin des origines jusqu'au XIe siècle. Recherches historiques et canoniques », in *Istina*, t. 18, vol. 3 (1973), p. 260-326.
- RAI Pierre (Mgr), « L'Économie chez les Orthodoxes depuis 1755 », in *Istina*, t. 18, vol. 3 (1973), p. 359-368.
- REILLY G. F., *The general norms of dispensation*, Washington, 1939.
- REUMANN J., «Oikonomia as "Ethical Accomodation" in the Fathers, and its Pagan Backgrounds», in *Studia Patrologia*, vol. 3 (1961), p. 370-379.
- REUMANN J., «Oikonomia = Covenant. Terms for "Heilsgeschichte" in Early Christian Usage», in *Novum Testamentum*, n. 3 (1959), p. 282-292.
- RODOPOULOS Panteleimon (Mgr), "Oikonomia nach Orthodoxem Kirchenrecht", in Παντελεήμονος Ροδοπούλου (Μητροπ. Τυρολόης και Σερεντίου), *Μελέται Α', Κανονικά-Ποιμαντικά-Λειτουργικά-Οικουμενικά-Διάφορα*, Θεσσαλονίκη, 1993, p. 229-240.
- SALACHAS D., «Il principio di "oikonomia" e di "akribeia" nella Chiesa Ortodossa Greca odierna», in *Nicolaus*, t. 4 (1976), p. 301-340.
- STANILOAE D., "The Economy of Salvation and Ecclesiastical «Economy»", in *Diakonia*, t. (1970), p. 115-126.

THOMSON Francis, «Economy: An examination of the various theories of Economy held within the Orthodox Church, with special reference to the Economical Recognition of the validity of non-Orthodox sacraments», in *Journal of Theological Studies*, vol. XVI (1965), p. 368-420.